

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le 14/09/2026
ID : 069-216901512-20260910-DELIB_2026_42-DE

DELIB_2026_42

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
VOTES : Contre 0 Pour 19 abstention 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Andrée CHOPIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2026

Présents : MM. Marie-Andrée CHOPIN, Jean-Noël FAVROT, Pascale MEUNIER, Robert EMMETIÈRE, Laurence BERERD, Guy REZIG, Sandra BAILLY, Cédric SÉDILLEAU, Émilie CHASSAGNE, Christina POLIDORI, Yannick JACQUET, Valentin CHASSAGNE, Donatien VERMOREL, Étienne DESCOMBES, Karine LACROIX, Jérémy GIROUD, Michael SAINT-ANDRÉ

Absents excusés : Christèle DEL CAMPO (a donné pouvoir à Marie-Andrée CHOPIN), Olga BONNIER CROSO (a donné pouvoir à Jean-Noël FAVROT)

Mme Pascale MEUNIER a été élue secrétaire

OBJET : AMF - FONDS D'URGENCE AU SERVICE DES COMMUNES SINISTRÉES - INCENDIES EN GIRONDE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

L'été 2026 a été marqué en Gironde par des incendies d'une ampleur exceptionnelle, débutés le 22 juillet à Saumos, dans un contexte de canicule et de sécheresse historique. Les feux ont rapidement gagné le Bassin d'Arcachon, atteignant plusieurs communes. Au total, 42 000 hectares ont brûlé en Gironde, constituant l'un des épisodes les plus graves depuis 1949 et occasionnant un bilan matériel et économique très lourd.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France (AMF) se mobilise pour mettre en place un fonds d'urgence au service des communes sinistrées. Les sommes collectées par l'association et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de LE PERRÉON tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes de la Gironde impactées.

Madame le Maire propose de faire un don d'un montant de 500 € à l'Association des Maires de France, 41 quai d'Orsay, 75007 PARIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le soutien financier de 500€ en faveur de l'Association des Maires de France pour venir en aide aux communes girondines impactées,
- **HABILITE** Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marie-Andrée CHOPIN

Secrétaire de séance,
Pascale MEUNIER

